

Déclaration conjointe des associations co-organisatrices Neuvy Nouvel Horizon, Michery Echos Nature, Sergines à contre vent, CVTCA, ASEPA89, Association de protection de l'environnement, de la nature, des rus et ruisseaux de Venizy et communes limitrophes et des associations départementales agréées (Yonne Nature Environnement, ADENY).

Des élus de l'Yonne se préoccupent de la situation, et se mobilisent à nos côtés.

Nous demandons d'urgence à :

- **Sortir d'une logique d'étude technique par dossier absurde et dangereuse, lorsque nous assistons à un développement industriel massif et inédit sur l'Yonne** : un abattoir qui veut doubler ses capacités de production avant même que les travaux sur la station d'épuration ne soient aboutis, en corrélation avec l'émergence de 80 nouveaux méga-poulaillers industriels dans un périmètre très restreint (cf. : l'Yonne Républicaine d'oct. 2022), avec l'approbation complaisante des banques, l'appui de la chambre d'agriculture et des services de l'Etat, le financement du SMBVA et de l'AESN. Toutes ces industries sont polluantes, prélèvent des ressources en eau astronomiques alors que nous connaissons un dérèglement climatique sans précédent : des sources sont taries, des rivières et des nappes phréatiques sont à un niveau extrêmement bas, des bouteilles d'eau minérale sont distribuées, et beaucoup de points de captage sont fermés. Tout cela se fait dans le cadre d'un plan de relance industrielle, qui parjure les engagements présidentiels d'accompagner le changement de modèle, en s'obstinant à maintenir des productions industrielles agricoles productivistes destructrices pour notre santé et notre environnement, et d'un rapport de la commission sénatoriale qui incite à s'enfermer dans une stratégie inepte de production massive de poulets standards pour se maintenir dans une course concurrentielle perdue d'avance de dumping sur les prix avec des pays émergents.
- C'est pourquoi **nous exigeons que toute autorisation soit suspendue (DUC) ou stoppée (poulaillers), avant qu'une étude d'impact global prévisionnel** (sur la ressource en eau et les pollutions diffuses dans un sol calcaire fissuré et karstique) sur le département ne soit réalisée par une agence indépendante, pour ne pas se réveiller avec un catastrophe sanitaire ou écologique irréversible (ex. : comme la Bretagne avec un littoral dévasté par des algues toxiques...). **S'il n'y a plus d'eau ou des pollutions irréversibles il n'y aura plus d'emploi.**
- Nous sommes dans un système extrêmement opaque et pernicieux ; les méga-poulaillers industriels éclosent au gré des dossiers déposés par les pétitionnaires, les zones d'épandage s'accumulent aux mêmes endroits sans aucune transparence pour les populations, ni aucun contrôle des effets chimiques de cette accumulation. **Nous demandons à connaître précisément la stratégie de développement de PFG alias DUC sur le département, les emplacements prévus des méga-poulaillers industriels.**
- **Nous demandons à revoir la gouvernance spécifique de contrôle et de suivi au regard du caractère exceptionnel et massif du développement industriel engagé.** La CSS ne s'est pas réunie depuis 2018 et son champ est circonscrit à la station d'épuration du site de DUC, ce qui est clairement inadapté face aux circonstances : le développement concentré et massif de sites industriels polluants dans un territoire restreint (l'Yonne) déjà fragilisé par des problèmes endémiques de pollution et de carence en eau, appelle une gouvernance d'exception. Nous demandons à ce que **soit mise en place une Commission de suivi du projet industriel** afin de développer une réflexion plus intégrée du développement industriel et de la préservation de l'environnement en tant qu'écosystème (nous sommes prêts à réfléchir avec vous sur le périmètre et attributions de cette commission).

- **Nous demandons à ce que la Préfecture engage le Conseil Départemental à se doter d'un Schéma Départemental sur l'Eau, comme l'ont déjà fait d'autres départements.**
- **Nous demandons à ce que toutes les préconisations très précises faites dans le courrier du 30/08 adressé à la Préfecture soit appliquées sans réserve.** Pour rappel du courrier du 30/08 : « Nous demandons qu'une analyse du débit et de la qualité de l'eau du Créanton soit effectuée (...). Nous attirons d'autre part votre attention sur le fait que le SMBVA réalise actuellement des travaux de reméandrage du Créanton dont le coût global s'élève à environ 250 000 euros TTC. Ces travaux présentent l'intérêt d'assurer une meilleure continuité écologique et une meilleure oxygénation de la rivière mais il serait antinomique d'investir autant d'argent public pour ce cours d'eau si l'Etat engage sa responsabilité en autorisant l'augmentation de l'activité de l'usine DUC de Chailley sans prendre le maximum de précautions. Nous vous demandons donc de suspendre toute nouvelle autorisation d'exploiter et tous les permis de construire de nouveaux poulaillers :
 - tant que la station d'épuration de Chailley ne sera pas mise en capacité de traiter tous les effluents de l'usine,
 - tant que l'usine ne fonctionnera pas en circuit d'eau interne,
 - tant que l'usine ne respectera pas les normes de bruit et d'odeurs (cf. avis de l'ARS)
 - et tant que le problème du by-pass ne sera pas élucidé et supprimé. En effet, celui-ci largue sporadiquement des effluents souillés directement dans le ru de Chailley sans passer par la station d'épuration selon une convention entre la commune de Chailley et l'usine DUC toujours pas réactualisée à ce jour. »

Le 12/11/2022

Nathalie CRONIER

Présidente de Neuvy Nouvel Horizon et co-organisatrice de la manifestation du 12/11/2022

P/O : Michery Echo Nature, Sergines à contre vent, CVTCA, ASEPA89, Association de protection de l'environnement, de la nature, des rus et ruisseaux de Venizy et communes limitrophes et des associations départementales agréées (Yonne Nature Environnement, ADENY).